

Cercle Actualités comptables, financières et fiscales

(1/2)

INFORMATIONS

DURÉE

Présentiel : 4 journées
Distanciel : 8 demi-journées
Soit 28h au total

PRIX :

Présentiel / Distanciel : 2 300 € HT /
personne

Prix TTC calculé en fonction du taux de
TVA en vigueur à la date de réalisation de
la formation.

DATES ET LIEUX

[Consultez les sessions programmées](#)

FORMATEUR

Expert KPMG

NATURE DE L'ACTION

Cette action de formation entre dans le
champ d'application de l'article L 6313-
1 du Code du Travail

SUIVI DE L'ACTION ET APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Ceux-ci sont effectués conformément à
l'article L6353-1 du Code du Travail

SANCTION DE LA FORMATION

Attestation de formation

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

[Contactez votre conseiller régional](#)

www.formation.kpmg.fr

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro
11920002792 auprès du préfet de la région Ile de France

KPMG Academy, association fondée par KPMG S.A.,
membre français de l'organisation mondiale KPMG
constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG
International Limited, une société de droit anglais («private
company limited by guarantee»).

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret
du 16 août 1901 enregistrée à la Préfecture des Hauts-de-
Seine sous le n° W9 22 00 3006. Tous droits réservés. Le
nom KPMG et le logo sont des marques utilisées sous
licence par les cabinets indépendants membres de
l'organisation mondiale KPMG.

Siège social : Tour Eqho – 2 avenue Gambetta - CS
60055 – 92066 Paris La Défense Cedex
N° Siret : 309 660 637 00039
TVA Union Européenne : FR 223 096 60 637

CONTENU

PUBLIC CONCERNÉ

- Directeur Administratif, Directeur Financier, Responsable Comptable ou
Collaborateur du service financier

PRÉREQUIS

- Aucun

OBJECTIFS

- Approfondir ses connaissances techniques
- Connaître l'actualité comptable, financière et fiscale pour être en mesure
d'anticiper les opportunités, maîtriser les risques et structurer sa veille
- Partage d'expérience entre professionnels

DEMARCHE PÉDAGOGIQUE, DOCUMENTATION REMISE ET ÉVALUATION

- Démarche méthodique et structurée pour faciliter l'apprentissage
- Cas pratique et mises en situation pour une application immédiate
- Personnalisation de la formation à travers une large place laissée aux
échanges
- Support de formation transmis à chaque participant
- Questionnaire réalisé afin d'évaluer les compétences acquises
- Evaluation de la satisfaction et de l'engagement

RECOMMANDATIONS (DISTANCIEL)

- Microsoft Teams
- Webcam et microphone fonctionnels
- Connexion internet à haut débit

PROGRAMME

LE CERCLE ACTUALITÉS COMPTABLES, FINANCIÈRES ET FISCALES VOUS PERMET DE :

- Bénéficier de l'essentiel de l'actualité réglementaire pour une gestion optimale de
votre activité au quotidien
- Renforcer votre réseau professionnel
- Gérer vos risques dans un environnement réglementaire contraignant et complexe
- Anticiper les opportunités et améliorer vos pratiques
- Gagner du temps dans votre veille et dans la compréhension de certains détails de
mise en œuvre qui peuvent s'avérer complexes et confus

1ÈRE PARTIE : REVUE DE L'ACTUALITÉ COMPTABLE, FINANCIÈRE ET FISCALE

- Analyse de la veille réglementaire en comptabilité, fiscalité et finance par nos experts
- Comprendre les enjeux et mise en perspective de la jurisprudence
- Acquérir de nouvelles pratiques et méthodes par l'échange et le partage

Cercle Actualités comptables, financières et fiscales

(2/2)

INFORMATIONS

DURÉE

Présentiel : 4 journées
Distanciel : 8 demi-journées
Soit 28h au total

PRIX

Présentiel / Distanciel : 2 300 € HT /
personne

Prix TTC calculé en fonction du taux de
TVA en vigueur à la date de réalisation de
la formation.

DATES ET LIEUX

[Consultez les sessions programmées](#)

FORMATEUR

Expert KPMG

NATURE DE L'ACTION

Cette action de formation entre dans le
champ d'application de l'article L 6313-
1 du Code du Travail

SUIVI DE L'ACTION ET APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Ceux-ci sont effectués conformément à
l'article L6353-1 du Code du Travail

SANCTION DE LA FORMATION

Attestation de formation

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

[Contactez votre conseiller régional](#)

www.formation.kpmg.fr

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro
11920002792 auprès du préfet de la région Ile de France

KPMG Academy, association fondée par KPMG S.A.,
membre français de l'organisation mondiale KPMG
constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG
International Limited, une société de droit anglais («private
company limited by guarantee»).

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret
du 16 août 1901 enregistrée à la Préfecture des Hauts-de-
Seine sous le n° W9 22 00 3006. Tous droits réservés. Le
nom KPMG et le logo sont des marques utilisées sous
licence par les cabinets indépendants membres de
l'organisation mondiale KPMG.

Siège social : Tour Eqho – 2 avenue Gambetta - CS
60055 – 92066 Paris La Défense Cedex
N° Siret : 309 660 637 00039
TVA Union Européenne : FR 223 096 60 637

PROGRAMME

2^{ÈME} PARTIE : THÈMES TECHNIQUES :

TRIMESTRE 1 : LES BASES DE CALCUL DE LA FISCALITÉ LOCALE

La fiscalité locale a fait l'objet de nombreuses réformes dont il convient d'en
apprécier les incidences pour être en mesure de vérifier les impositions établies et
de contrôler ses avis d'imposition.

- La taxe foncière / la CFE
- La CVAE

TRIMESTRE 2 : ANALYSE FINANCIÈRE DU BILAN DE L'ENTREPRISE : PRINCIPAUX RATIOS ET LEURS INTERPRÉTATIONS

L'analyse financière est un outil de communication destiné à plusieurs lecteurs. Elle
comprend des ratios standards permettant aux entreprises de se comparer mais
peut également contenir des ratios plus personnalisés (secteur, groupe...).

- Bilan comptable vs bilan économique
- BFR et son fonctionnement
- Les principaux ratios liés au covenant bancaire
- Tableau de flux de trésorerie
- Les retraitements classiques en analyse financière
- Rentabilité économique vs rentabilité financière

TRIMESTRE 3 : LA FACTURATION ÉLECTRONIQUE : LES ENJEUX DE LA DÉMATÉRIALISATION

- La facture électronique : règles actuelles
- Obligation de stockage et de conservation des factures électroniques
- Réforme de la facturation électronique obligatoire en France

TRIMESTRE 4 : L'ARRÊTÉ DES COMPTES

- Présentation des projets de loi de Finances et loi de Financement de la Sécurité
Sociale
- Points d'actualité de l'année ayant un impact sur les comptes
- Points d'attention par cycle de révision
- Partage de bonnes pratiques en matière de procédure d'établissement des
comptes

